

Assises départementales de l'Habitat en Vaucluse, quelle situation du logement ?





Ecrit par Mireille Hurlin le 24 mars 2021

Les acteurs du logement se sont réunis pour dresser un bilan d'étape du [Plan Départemental de l'Habitat](#) (PDH). Copiloté par la Préfecture et le [Conseil départemental](#), ce rendez-vous a notamment permis la création d'une instance de concertation des acteurs départementaux de ce secteur stratégique. Ensemble, ils sont assistés, en visioconférence, aux 'Assises de l'habitat en Vaucluse' pour dresser un bilan d'étape du PDH depuis 2017 et échangé sur la situation du logement dans le département.

Ce qui s'est dit

Près de 11 500 logements ont été réalisés en 4 ans et 3 900 logements en accession à la propriété à prix maîtrisé. Sur les 5 dernières années, 4 900 logements locatifs sociaux ont été produits. Pour l'ensemble des acteurs, la production doit poursuivre sa croissance car la demande de logements sociaux reste importante avec 80% des presque 15 000 demandes insatisfaites au regard de ces 4 dernières années. Ainsi, en 2020, sur les 14 885 demandes de logements seulement 3 004 ont pu être attribués.

Séduire les élus

Pour mieux appréhender la réalité du logement social, le Département de Vaucluse organise chaque année, depuis 2018, la visite d'opérations de logements locatifs sociaux exemplaires avec les élus vauclusiens. Ces visites permettent aux décideurs locaux d'appréhender le logement très concrètement, par la visite commentée des opérations de construction, de réhabilitation par les donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage. Ces visites mettent en lumière la diversité et la qualité des réalisations en location et accession sociale à la propriété.

Qu'est-ce que le PDH

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) dresse le diagnostic du fonctionnement du marché du logement. Il énonce les orientations prises pour permettre une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des types de logements proposés tant dans le parc public que privé, que ce soit en location ou en accession. Enfin, il vise à assurer la cohérence entre les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un PLH et celles menées dans le reste du département ainsi que sur les territoires des [EPCI](#) (Etablissement public de coopération intercommunale) sans PLH.